



nergie
tale 001
Bureau 2.55
2

Québec, ce 4 mars 2015
570, rue du Roi
Québec G1K 2X2
Tél.: 522-1568

**PAR COURRIEL ET
DÉPÔT AU SITE WEB**

Demande du Distributeur d'autoriser le projet OSC;
ACEF de Québec;
Requête pour être relevée du défaut d'avoir produit la preuve hors délai.

Chère consœur,

La Régie accordait à l'ACEF de Québec un délai supplémentaire jusqu'à midi le 3 mars pour déposer sa preuve. Le 4 mars vers les 6h00, l'analyste de l'ACEF faisait parvenir la preuve de l'ACEF en mentionnant le motif suivant pour expliquer le dépôt hors délai :

« Veuillez excusez les délais, mais des problèmes de santé persistants, hors de mon contrôle, m'ont empêché de produire le document dans le temps imparti ».

L'analyste de l'ACEF avait déjà manifesté sa crainte de ne pouvoir produire sa preuve selon le calendrier prévu, ceci étant en lien avec un problème de santé passager;

La Régie a été saisie de cette contrainte et a accordé un délai supplémentaire à l'ACEF de Québec pour produire sa preuve;

Cette preuve a été produite hors délai, plus précisément le matin du 4 mars, autour de 6h00;

L'ACEF de Québec demande à la Régie d'être relevée du défaut d'avoir produit sa preuve hors délai;

La requérante est consciente de l'impact de ce retard sur le temps de travail du Distributeur et de la Régie;

Cependant, l'ACEF souligne que la conséquence de ne pouvoir déposer sa preuve représente un préjudice important pour la poursuite de ce dossier;

En effet, le dossier est rendu à sa conclusion. Les analyses contenues dans la preuve de chacune des parties représentent l'aboutissement du travail nécessaire à la Régie pour disposer de la demande au présent dossier;

Les conclusions de l'ACEF de Québec sont nécessaires à la Régie, au Distributeur et

aux autres intervenants pour parfaire leur compréhension du dossier;

C'est pour ces motifs, que l'ACEF de Québec demande à la Régie de la relever du défaut d'avoir déposé sa preuve hors délai et d'accorder au demandeur un délai supplémentaire pour l'analyse de cette preuve.

Le tout, respectueusement soumis.

Espérant le tout conforme veuillez agréer, Chère consœur,
mes salutations distinguées.

Denis Falardeau
Avocat
ACEF de Québec

Cc par courriel : Me Jean-Olivier Tremblay et aux intervenants.